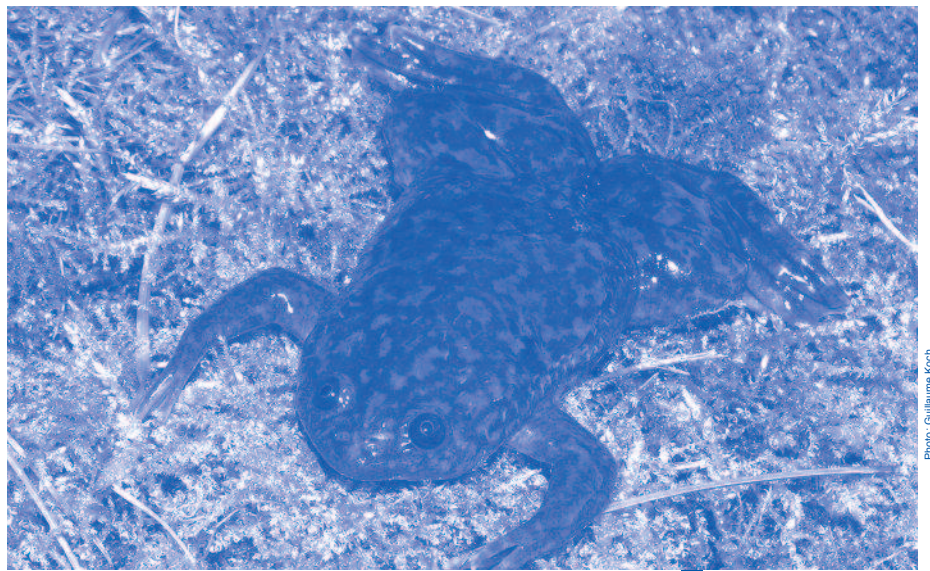


## Plan d'action Xénope lisse en Maine-et-Loire

C'est à la fin des années 1980 que le Xénope lisse, *Xenopus laevis*, a été accidentellement introduit dans les Deux-Sèvres, suite à la fermeture d'un élevage. En 2002, l'amphibien invasif a fait son apparition au sud-est du département de Maine et Loire, arrivant probablement via le Thouet. En 2013, faisant écho à un plan de lutte lancé en 2011 par la communauté de communes de l'Argentonnais (Deux-Sèvres), la DREAL des Pays de la Loire lance un groupe de travail sur la faune invasive. Elle missionne la LPO Anjou afin de déterminer le front de colonisation du Xénope à l'échelle de la région. Cette action a pour but de débiter un plan de lutte visant à stopper l'expansion de l'espèce. Pour ce travail, un arrêté préfectoral spécifique autorisant les captures a été publié par la DREAL.

### ■ Biologie de l'espèce :

Le Xénope est un amphibien originaire d'Afrique du Sud où il vit dans des milieux caractérisés par une alternance de saisons sèches et humides. Ainsi, l'espèce est capable de résister plus de 6 mois sans s'alimenter et son cycle de



Femelle de Xénope lisse

reproduction est extrêmement rapide car les mares situées sur son aire naturelle de répartition sont très éphémères. En France, l'abondance de mares constamment en eau offre des conditions optimales de reproduction, ce qui permet à une femelle de pondre environ 3000 œufs, 3 ou 4 fois par an.

Le Xénope possède un régime alimentaire très ubiquiste : larves/adultes d'insectes aquatiques, crustacés, larves/adultes d'amphibiens, poissons de petite taille, et même cannibalisme des juvéniles.

Ces différentes caractéristiques comportementales confèrent à cette espèce un fort potentiel colonisateur dans des milieux variés.

### ■ Résultats de l'étude :

Suite à la campagne d'inventaires réalisée entre juin et septembre, nous avons pu constater que l'aire de répartition du Xénope en Maine-et-Loire a été multipliée par 5, entre 2002 et 2013. Aujourd'hui, le Xénope a colonisé l'intégralité du Layon et on le retrouve jusqu'à Chalonnes-sur-Loire.

Au nord de la Loire, une seule donnée de présence nous avait été communiquée. Une campagne de piégeage a donc été réalisée sur les communes de Vivy, Neuillé et Allonnes. Cette semaine de piégeage n'a pas permis de confirmer la présence de l'amphibien invasif au nord du fleuve.

### ■ Perspectives :

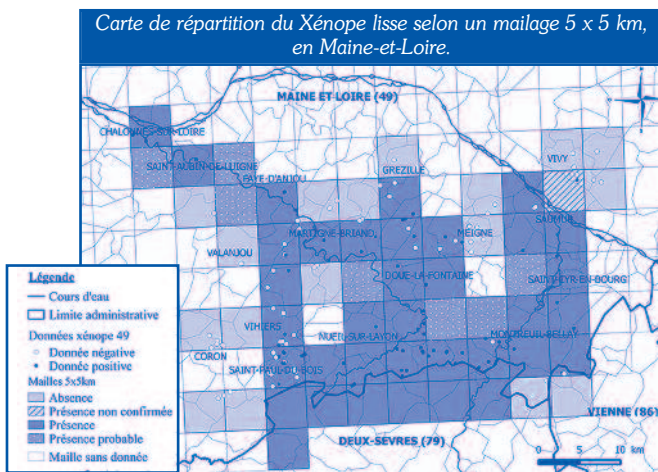
Les contours de l'aire de répartition du Xénope restent à affiner dans les années à venir. Toute donnée est bonne à prendre afin de mieux appréhender le front de colonisation de l'espèce ainsi que son développement et sa vitesse de progression (amis observateurs ouvrez l'œil!).

Un plan de lutte à l'échelle nationale pourrait voir le jour, sous réserve de financements. La LPO Anjou espère poursuivre les suivis nécessaires sur les peuplements faunistiques des milieux aquatiques, afin de déterminer l'impact du Xénope sur la faune locale.

Jean Pelé

### ■ Méthodologie d'inventaire :

Pour inventorier chaque point d'eau, nous avons posé durant 3 jours et 3 nuits des nasses appâtées avec des croquettes pour chien. Un relevé quotidien a été effectué afin de collecter les Xénopes et de libérer les autres espèces capturées.



Sources : Deux-Sèvres nature environnement, Université d'Angers, LPO Anjou, Quantum Gis, 2013, J. Pelé

## Un grand « Merci » à Jean Pelé qui termine son service civique à la LPO Anjou

Après 6 mois de bons et loyaux services, Jean va nous quitter en tant que membre à part entière de l'antenne de Saumur. Sur un sujet difficile qu'était la lutte contre le vilain Xénope lisse, Jean a su faire preuve de beaucoup de professionnalisme, d'autonomie, d'esprit scientifique et naturaliste, et surtout s'intégrer parfaitement dans l'équipe. Bien que nous ne doutons pas de le croiser au détour d'une action bénévole en Anjou, nous lui souhaitons beaucoup de réussite pour la suite ! Ne doutant pas que cette mission lui permettra de poursuivre dans le domaine de la conservation de la nature, nous le remercions pour tout le travail accompli !